

**DÉPARTEMENT
Du NORD**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIÉE DE
LOMME**

**ARRONDISSEMENT
De LILLE**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE
Du 30 juin 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin à 09h00, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre d'Action Sociale s'est réunie sous la Présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : Mme Claudie LEFEBVRE, M. Alain GRILLET, M. Arnaud MARCHAND

Etaient excusés : M. Olivier CAREMELLE, Président du CCAS de Lomme, M. Jean-Pierre STAELENS, Mme Khadidiatou VENIAT, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, M. Arnaud DESLANDES, M. Jacques SURRANS

2023/33 : Projet d'accompagnement des habitants de la Mitterie dans le cadre du Contrat de Ville et de la Gestion Urbaine de Proximité (GUSP).

Depuis 2009, la Mitterie, inscrit en quartier de veille au titre de la Politique de la Ville, fait l'objet d'une restructuration urbaine sur le site composé de logements locatifs sociaux appartenant au bailleur VILOGIA.

En 2010, un groupe partenarial de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a été initié par les services de la Commune. De ce groupe partenarial, où sont impliqués des habitants du site, émergent des projets de micro-actions en faveur de la mobilisation et de la formation des habitants. Ces actions ont pour vocation l'accompagnement des habitants tout au long du projet dans les phases de réflexion, d'élaboration et de réalisation de celui-ci.

Pour rappel, le site de la Mitterie a connu des changements majeurs, avec la démolition du bâtiment B. Ce dernier chantier, après une rénovation majeure du site, a marqué la transition entre l'ancien quartier de la Ville à construire, avec les locataires. Il est donc important de travailler de manière continue la participation des habitants sur ce quartier.

La GUSP comporte également un important volet social axé autour d'actions qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité ou de l'emploi. Pour cela, il prévoit d'impliquer tous les acteurs du quartier dans la vie de celui-ci, d'optimiser l'utilisation des équipements, les faire vivre et favoriser l'accessibilité aux services offerts.

Les actions ont toujours été développées dans le cadre de la Politique de la Ville et ont été financées dans ce cadre. A ce titre, et pour 2023, la région a été sollicitée dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville de la MEL.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **ALLOUER** à l'association AREFEP (SIRET n°399 586 791 00028) la subvention correspondant à l'action réalisée dans le cadre de la politique de la Ville soit 10 000 € au titre de l'alphabétisation.
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Olivier CAREMELLE**

Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.
Conseiller Départemental du Nord

Publié le **07/07/2023**
Réception en Préfecture le